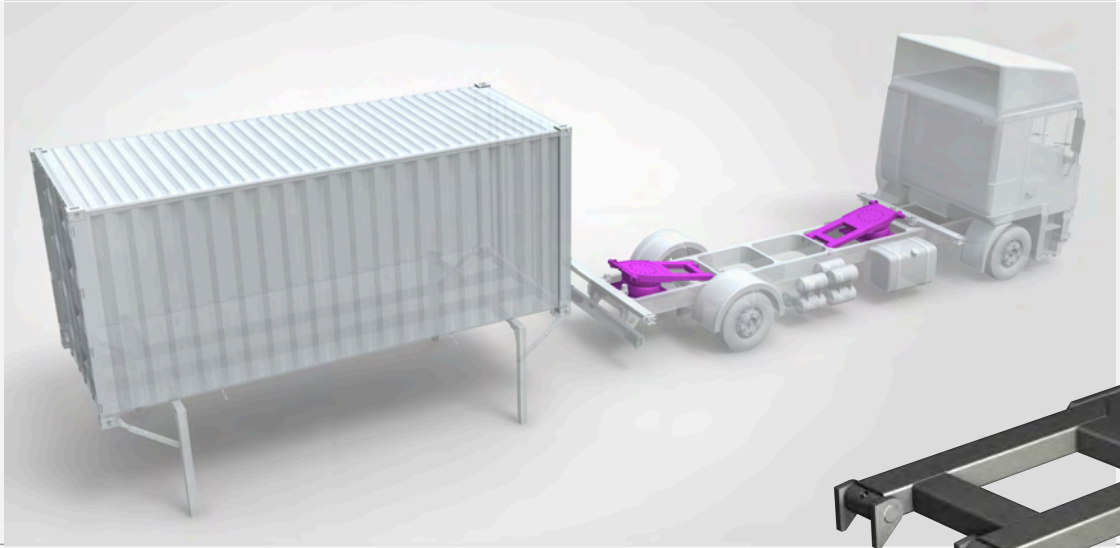

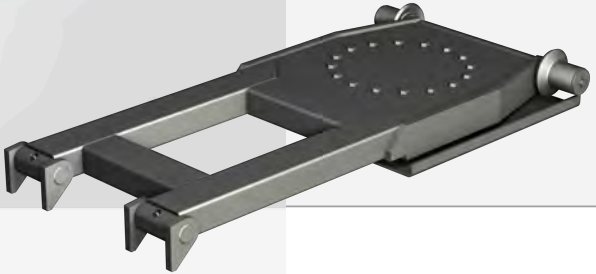

Airbag lifting device

FR **Instructions de montage et d'utilisation**

Table des matières

1 Explication des symboles..... 4

2 Avant-propos..... 5
2.1 Désignation..... 6
2.2 Responsabilité..... 6

3 Utilisation conforme..... 7
3.1 Groupe cible et connaissances préalables..... 7
3.2 Contenu et but de cette documentation..... 8
3.3 Limites d'utilisation..... 8
3.4 Principe..... 8

4 Sécurité sur l'unité pneumatique de levage..... 9
4.1 Risques résiduels / Consignes générales de sécurité 9
4.2 Consignes de sécurité pour l'exploitant..... 10
4.3 Consignes de sécurité pour les opérateurs..... 10
4.4 Équipement de protection individuelle..... 11
4.5 Consignes de sécurité sur l'unité pneumatique de levage..... 11
4.6 Dispositions générales de sécurité et obligations..... 12

5 Montage..... 13
5.1 Soudage des paliers..... 14
5.2 Installation de la plaque inférieure..... 15
5.3 Commande (en option)..... 16
5.3.1 Installation de la commande..... 16
5.3.2 Positionnement et installation de la vanne à rouleaux 3/2 voies (vanne de réduction de course, 650.160.044)..... 17
5.3.3 Installation de deux unités pneumatiques de levage..... 18
5.4 Qualité de l’air comprimé..... 18

6 Fonctionnement..... 19
6.1 Contrôles avant la première mise en service..... 19
6.2 Utilisation de l'unité pneumatique de levage..... 19

7 Opérations d'entretien..... 22
7.1 Nettoyage..... 22
7.2 Entretien..... 23

8 Dysfonctionnements..... 25

9 Mise au rebut..... 26
9.1 Principe..... 26
9.2 Procédure..... 26

10 Annexe..... 27
10.1 Schéma d. câblage de commande p. SSTN 1HS..... 27
10.2 Schéma d. câblage de commande p. SSTN 2HS..... 28

FR

1 Explication des symboles

AVERTISSEMENT !
Signifie que le non respect des consignes de sécurité correspondantes peut entraîner la mort, des blessures graves ou des dégâts matériels considérables.

ATTENTION !
Signifie que le non respect des consignes de sécurité correspondantes peut entraîner des blessures légères ou des dégâts matériels.

IMPORTANT !
Remarque sur l'obligation de lecture de la documentation !
Le non-respect des ces remarques peut entraîner un comportement inapproprié du personnel.

REMARQUE !
Comporte des informations complémentaires importantes.

2 Avant-propos

L'unité pneumatique de levage est un produit à la pointe de la technologie en matière de sécurité des opérateurs. Une unité pneumatique de levage peut tout de même engendrer des dangers si elle est utilisée de manière incorrecte ou non conforme aux spécifications, ou encore par du personnel insuffisamment formé. Nous signalons des dangers possibles dans le chapitre 4 « Sécurité » ainsi que par des consignes de sécurité dans l'ensemble de la documentation.

La présente documentation est destinée à permettre un travail sur et avec l'unité pneumatique de levage dans le respect des règles de sécurité. Elle contient des consignes de sécurité, qui doivent impérativement être respectées !

Toutes les personnes qui travaillent sur ou avec l'unité pneumatique de levage doivent avoir cette documentation à leur disposition pendant leurs travaux et respecter les indications et consignes applicables.

La documentation doit toujours être entièrement et parfaitement lisible.

La société JOST-Werke Deutschland GmbH ne peut être tenue responsable des erreurs et vices techniques en général ou techniques d'impression de cette documentation, ni des dommages, directs ou indirects, se rapportant à la livraison, la prestation ou l'utilisation de cette documentation.

REMARQUE !

Veillez à ce que toute personne qui travaille pour la première fois sur l'unité de pneumatique levage ait lu et compris cette documentation.

Indiquez de veiller particulièrement au respect des consignes de sécurité de cette documentation et sur l'unité pneumatique de levage.

Conservez la documentation au niveau de l'unité pneumatique de levage et transmettez cette documentation au nouveau personnel.

Veillez à ce que personne ne travaille sur l'unité pneumatique de levage sans connaître son fonctionnement.

2.1 Désignation

L'unité pneumatique de levage est caractérisée clairement par le contenu de sa plaque signalétique.

ATTENTION !
Veillez à e que la plaque signalétique ne soit pas endommagée. La remplacer le cas échéant.

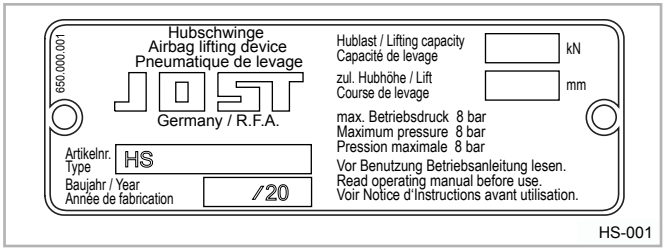

Fabricant

JOST-Werke Deutschland GmbH
Siemensstr. 2
63263 Neu-Isenburg
Tél : +49 6102 295-0
Fax : +49 6102 295-298
www.jost-world.com

2.2 Responsabilité

Les données de cette documentation décrivent les caractéristiques du produit, sans les garantir.

Aucune responsabilité ne sera assumée pour des dommages causés par :

- Utilisation de l'unité pneumatique de levage non conforme à sa destination.
- Non-respect de la documentation.
- Utilisation de l'unité pneumatique de levage avec des dispositifs de sécurité défectueux ou avec des dispositifs de sécurité ou de protection non fonctionnels ou installés de manière incorrecte.
- Surveillance insuffisante de pièces de l'unité pneumatique de levage soumises à l'usure.
- Réparations réalisées de manière incorrecte.
- Modification arbitraire et incorrecte des paramètres de fonctionnement.
- Catastrophes, action de corps étrangers et cas de force majeure.

3 Utilisation conforme

Les unités pneumatiques de levage JOST sont destinées au montage sur un camion, pour le transport de caisses mobiles (installation et retrait). Un véhicule porteur (camion) peut être équipé d'une ou deux unités pneumatiques de levage pour le transport (installation et retrait) de caisses mobiles. Elles sont installées dans le véhicule porteur (camion) pour l'installation et le retrait de caisses mobiles.

Le montage d'une unité pneumatique de levage doit être réalisé conformément aux instructions du fabricant JOST. Respecter également les instructions de montage du constructeur du camion.

L'unité pneumatique de levage n'est pas un appareil autonome. Elle est destinée au montage sur un camion. Une nouvelle évaluation de la sécurité technique du système complet est nécessaire après le montage. La mise en circulation est interdite tant qu'il n'est pas établi que le camion équipé de l'unité pneumatique de levage respecte la réglementation en matière de circulation routière du pays concerné. L'unité pneumatique de levage ne doit être mise en service que dans le respect des documentations du camion et de l'unité pneumatique de levage elle-même.

Toute responsabilité et toute garantie est exclue en cas de non-respect des conditions d'utilisation conforme. L'unité pneumatique de levage ne doit être utilisée que conformément aux conditions indiquées dans cette documentation.

3.1 Groupe cible et connaissances préalables

Cette documentation s'adresse au personnel chargé du montage, de l'utilisation et de l'entretien de l'unité pneumatique de levage.

L'exploitant doit désigner le personnel chargé du montage, de l'utilisation et de l'entretien.

Veiller au respect des conditions suivantes :

- Connaissances techniques de base
- Âge de 18 ans minimum
- Lecture et compréhension de cette notice d'utilisation, de montage et de maintenance
- L'exploitant doit organiser une formation sur le produit et sur la sécurité pour acquérir les connaissances requises, nécessaires pour utiliser cette unité pneumatique de levage.

AVERTISSEMENT !
Le montage et les réparations ne doivent être réalisés que par des techniciens disposant des connaissances spécifiques à ce produit.

3.2 Contenu et but de cette documentation

Cette documentation inclut les informations applicables au montage, à l'utilisation, à l'entretien et à la mise au rebut de l'unité pneumatique de levage. Elle doit permettre de travailler sans danger sur et avec l'unité pneumatique de levage.

Les consignes présentées dans ce document ont pour but d'éviter les dangers et d'empêcher d'endommager l'unité pneumatique de levage.

3.3 Limites d'utilisation

Les limites d'utilisation de l'unité pneumatique de levage sont définies de la manière suivante :

- Capacité de levage et pression de service : voir la plaque signalétique
- Hauteur de levage : voir la plaque signalétique
- Température ambiante : - 20° à + 80° C
- Lors de l'utilisation d'unités pneumatiques de levage, le camion doit être garé horizontalement sur un sol stabilisé. Respecter le cas échéant les directives nationales en vigueur relatives à la charge au sol maximale.

3.4 Principe

L'unité pneumatique de levage est à la pointe de la technologie et conforme aux directives de santé et de sécurité en vigueur.

Tout abus ou fausse manœuvre peut provoquer des dangers pour la santé et la vie des utilisateurs ou des tiers.

Il existe également des risques de dommages matériels sur l'unité pneumatique de levage elle-même ou sur d'autres objets.

4 Sécurité sur l'unité pneumatique de levage

Cette documentation est construite conformément aux directives en vigueur de l'UE et contient des consignes de sécurité. L'exploitant de l'unité pneumatique de levage doit s'assurer que les opérateurs reçoivent les informations de sécurité nécessaires et lisent la documentation. Les individus sont eux-mêmes responsables du respect des consignes de sécurité.

Ce chapitre contient une présentation générale des consignes de sécurité utilisées. Vous y trouverez par ailleurs des remarques importantes relatives à la prévention des accidents.

4.1 Risques résiduels / Consignes générales de sécurité

Même avec une prudence maximale lors de la construction et de l'installation de l'unité pneumatique de levage dans le respect de toutes les mesures de sécurité, il peut exister des risques résiduels, qui peuvent être évalués.

AVERTISSEMENT !
Veillez aux risques d'écrasement ou de chutes d'objets lors du transport de l'unité pneumatique de levage au moyen d'un chariot élévateur ou d'une grue.

AVERTISSEMENT !
Veillez aux risques d'écrasement entre les composants de l'unité pneumatique de levage et le camion lors du montage de l'unité pneumatique de levage sur le camion.

AVERTISSEMENT !
Le risque d'écrasement entre l'unité pneumatique de levage, le camion et la caisse mobile est accru pendant que l'unité pneumatique de levage est en mouvement. Il est donc strictement interdit d'entrer dans cette zone.

AVERTISSEMENT !
Contrôlez régulièrement la bonne fixation des vis/éléments de fixation. Serrez les vis au couple requis.

AVERTISSEMENT !
Pendant l'installation (le camion passe sous la caisse mobile) et le retrait, il est strictement interdit pour les personnes non autorisées de se trouver dans la zone camion – caisse mobile. Il existe un risque d'écrasement dans la zone entre le camion et la caisse mobile.

ATTENTION !
Une unité pneumatique de levage JOST ne peut être utilisée qu'avec une commande adaptée et dans le respect des limites d'utilisation indiquées. Cette commande n'est pas fournie avec l'unité pneumatique de levage.

Il est recommandé d'utiliser des commandes d'unités pneumatiques de levage JOST SSTN 1 HS (pour l'utilisation d'une unité pneumatique de levage) ou SSTN 2 HS (pour deux unités pneumatiques de levage).

ATTENTION !
Il est strictement interdit de monter sur le châssis du camion. S'il est nécessaire de monter sur le châssis du camion à des fins d'entretien ou de maintenance, cela ne doit être réalisé que par du personnel spécialisé et autorisé, en utilisant les équipements de sécurité et de protection requis.

4.2 Consignes de sécurité pour l'exploitant

AVERTISSEMENT !
Le montage et les réparations doivent uniquement être réalisés par du personnel spécialisé formé !

ATTENTION !
Veillez à ce que les inscriptions apposées sur l'unité pneumatique de levage lors de la livraison restent bien lisibles !

ATTENTION !
Utilisez exclusivement des pièces détachées d'origine ! Cela peut autrement modifier les dispositions de la garantie et les risques produits !

ATTENTION !
La modification ou l'installation ultérieure de composants sur l'unité pneumatique de levage sont de la responsabilité du constructeur du véhicule ou de l'exploitant.

4.3 Consignes de sécurité pour les opérateurs

AVERTISSEMENT !
Cette unité pneumatique de levage doit être utilisée exclusivement par le personnel suffisamment qualifié ! Ce personnel doit connaître toutes les consignes de sécurité et les mesures correspondantes indiquées dans cette documentation !

AVERTISSEMENT !
Contrôler l'unité pneumatique de levage avant toute mise en service (au moins 1 fois par jour) (voir le chapitre 7.2 Maintenance) !

4.4 Équipement de protection individuelle

De par la conception de l'unité pneumatique de levage, les personnes qui l'utilisent n'ont besoin d'aucun équipement de protection supplémentaire au-delà de la norme requise.

Porter des gants et des chaussures de sécurité pour le montage et l'entretien.

REMARQUE !
Lors du montage et de l'entretien, il est impératif de porter des gants et des chaussures de sécurité !

REMARQUE !
Les personnes qui réalisent des opérations de nettoyage et de maintenance doivent respecter les mesures prescrites pour les produits de nettoyage correspondants (ex : gants pour le nettoyage, protection contre la pulvérisation, etc.) !

4.5 Consignes de sécurité sur l'unité pneumatique de levage

Les consignes de sécurité doivent être inscrites sur l'unité pneumatique de levage, et attirer l'attention sur les dangers/dangers résiduels possibles.

Respecter systématiquement les indications des marquages de sécurité de l'unité pneumatique de levage. Si les marquages de sécurité dont abimés ou deviennent illisibles pendant la durée de vie de l'unité pneumatique de levage, les remplacer immédiatement par de nouvelles plaques. Contrôler régulièrement la lisibilité de l'intégralité des marquages.

Dès que les plaques ne sont pas lisibles ou compréhensibles au premier coup d'œil, mettre l'unité pneumatique de levage hors service jusqu'au montage des nouvelles plaques.

Pictogrammes d'avertissements, interdictions et obligations sur le cadre de levage, et signification :

Pictogrammes	Description
	Marquage d'un point de danger
	Avertissement d'un risque d'écrasement

4.6 Dispositions générales de sécurité et obligations

Les dispositions de sécurité et obligations suivantes s'appliquent de manière générale à l'utilisation de l'unité pneumatique de levage :

- L'unité pneumatique de levage ne doit être utilisée qu'en parfait état de fonctionnement et de propreté.
- Il est interdit de retirer, de modifier et de contourner tout dispositif de protection et de sécurité.
- Il est interdit de modifier ou de transformer l'unité pneumatique de levage sans autorisation écrite du fabricant.
- Les défauts ou dommages doivent être signalés immédiatement à l'exploitant. Ils doivent être corrigés immédiatement.
- N'utiliser que des pièces détachées d'origine pour les réparations.
- Toujours respecter les consignes de sécurité et instructions d'utilisation des documentations des composants utilisés.
- L'exploitant doit régulièrement contrôler et entretenir tous les dispositifs de protection et de sécurité.
- Seules les personnes formées ou qualifiées peuvent travailler avec et sur l'unité pneumatique de levage.
- Les conditions nationales de protection des employés et des dispositions nationales de sécurité et de prévention des accidents sont applicables à l'utilisation de l'unité pneumatique de levage.

AVERTISSEMENT !
Seul le personnel habilité peut procéder au montage. Il doit respecter les directives (ex : directives d'installation) du constructeur du camion.

REMARQUE !
Veillez au respect d'un dégagement d'au moins 15 mm autour de toutes les pièces mobiles.

REMARQUE !
Les paliers de l'unité pneumatique de levage doivent être graissés avant la première mise en service. Voir le chapitre 7.2 Maintenance.

REMARQUE !
En cas de montage non conforme, tout recours à la garantie vis-à-vis du constructeur ou du sous-traitant concernant 'unité pneumatique de levage sera rejeté.

REMARQUE !
Le constructeur du véhicule assume la responsabilité du produit en cas de modification ultérieure de l'unité pneumatique de levage.

- Les cotes d'installation et de raccordement, le poids, la hauteur de levage admissible et d'autres particularités le cas échéant (ex : fournitures et état de livraison) sont indiqués sur les différents plans.
- Respecter impérativement les données indiquées sur le plan lors de l'installation. La hauteur minimale d'installation indiquée (ex : 128 mm pour HS 8000 ESN) ne doit en aucun cas être dépassée, car cela peut autrement entraîner des dommages sur le soufflet.

5.1 Soudage des paliers

Respectez le schéma suivant pour l'installation des supports de châssis :

HS 5000/8000/10000

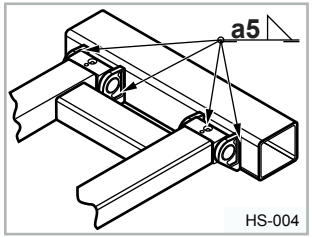

HS 8300

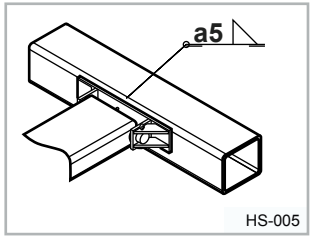

ATTENTION !
Toutes les opérations de soudage doivent être effectuées exclusivement par du personnel qualifié.

La qualité du soudage doit être conforme aux exigences du groupe d'évaluation B d'après la norme EN ISO 5817. Le matériau d'apport de soudure doit être choisi en fonction de la rigidité du matériau de base utilisé.

Soudage selon la norme ISO 4063	111	135	135
Matériau d'apport de soudure (avec homologation de l'un des organismes suivants : BV, DB, DNV, GL, LR, TÜV)	Électrode en baguette	Baguette de soudure	Gaz protecteur
Désignation de norme Matériau d'apport de soudure/ matériau auxiliaire de soudure	ISO 2560-A- E 35 3 B ISO 2560-A- E 38 3 B ISO 2560-A- E 42 3 B	ISO 14341-A-G 38 3 C1 2Si ISO 14341-A-G 42 3 M21 2Si ISO 14341-A-G 42 3 C1 3Si1 ISO 14341-A-G 42 4 M21 3Si1 ISO 14341-A-G 46 3 C1 4Si1 ISO 14341-A-G 46 4 M21 4Si1	ISO 14175 - C1 ISO 14175 - M21

5.2 Installation de la plaque inférieure

- La plaque inférieure de l'unité pneumatique de levage n'est que prémontée. Pour le soudage, elle doit être détachée de la bague inférieure. C'est indispensable pour des raisons d'accessibilité lors du soudage et pour éviter tout dommage thermique sur le soufflet de levage.
- Comme les plaques inférieures de tous les types standard ne sont pas autoportantes, elles doivent être supportées (voir l'exemple sur le schéma).
- Raccordez le support au longeron du véhicule ou au cadre interchangeable de manière appropriée. Respectez les directives d'installation du constructeur du véhicule.
- Après le soudage, le contrôle et le nettoyage de la surface d'étanchéité, revissez la bague du soufflet de levage sur la plaque inférieure.

ATTENTION !
Contrôler avant le montage que les orifices filetés de l'anneau à bourrelet soient dans la bonne position, tourner si nécessaire l'anneau. Le soufflet ne doit pas être vissé quand il subit des contraintes.

Tous les raccords vissés doivent être contrôlés après l'installation !

- Serrez les huit premières vis en croix, puis les autres dans l'ordre souhaité.
- Après le montage, contrôlez l'étanchéité du soufflet de levage à l'aide de moyens appropriés.

Couples de serrage

Vis M16 (HS 8000/10000)	100 Nm
Vis M8 (HS 5000)	12 Nm

Capacité de charge

A = env. 280 mm	5 t.
A = env. 430 mm	8 et 10 t.

Support B

Ex. : 60 x 40 x 4 (transversal)
50 x 30 x 5 (debout)

Module de résistance	$W_{Xmin.}$	= 8 cm³
Valeur minimale de limite d'élasticité	R_{eH}	= 355 N/mm²

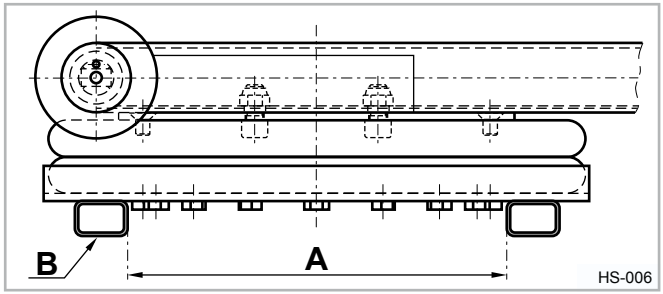

5.3 Commande (en option)

Nous recommandons l'utilisation des commandes suivantes :

- SSTN 1 HS pour une unité pneumatique de levage
- SSTN 2 HS pour deux unités pneumatiques de levage

REMARQUE !

La structure de ces commandes est conforme aux exigences de sécurité en vigueur en Allemagne. Les éventuelles autres exigences spécifiques au pays doivent être contrôlées préalablement par le constructeur du véhicule ou l'exploitant.

Elles incluent tous les composants fonctionnels nécessaires. Les éventuels accessoires et pièces de fixation requis ne sont pas inclus.

5.3.1 Installation de la commande

- Les plaques inférieures des unités pneumatiques de levage sont équipées de deux filets de raccordement (R3/8'' et M22 x 1,5). Ils sont fermés par des vis d'obturation. Vous avez besoin du filet R3/8'' pour le raccordement des commandes **SSTN 1 HS** et **SSTN 2 HS**.
- La commande se raccorde à un récepteur auxiliaire avec protection. La pression de service admissible des unités pneumatiques de levage est de 8 bar. Si la pression côté véhicule p > = 8,5 bar, il est obligatoire d'utiliser une soupape de détente.

REMARQUE !

L'installation de réservoirs d'air supplémentaires peut être recommandée ou exigée en fonction de l'équipement de base du véhicule. Le besoin en air supplémentaire est d'au moins 60 litres par soufflet pneumatique.

Veillez à une vidange d'eau suffisante de ces réservoirs supplémentaires !

- Veillez côté véhicule à un rendement volumique suffisant du compresseur, en particulier si d'autres consommateurs d'air supplémentaires sont installés.
- Installez le système d'actionnement de la commande de manière à exclure tout risque de blessure de l'opérateur pendant l'utilisation. L'opérateur doit pouvoir observer la zone de danger pendant l'actionnement. Le système d'actionnement pour le levage/abaissement de l'unité pneumatique de levage doit être conçu de sorte que le système de libération retourne automatiquement en position de repos. Les systèmes d'actionnement doivent être affectés logiquement. La direction de commande doit être indiquée. Les éléments de commande ne doivent pas être installés à proximité de systèmes d'échappement.

REMARQUE !

Éviter toute installation des vannes à côté de la zone d'éclaboussure, par exemple à côté des pneus. Prévoir une protection contre les éclaboussures le cas échéant.

Il est recommandé d'installer les vannes d'actionnement dans un boîtier verrouillable et protégé contre les éclaboussures.

REMARQUE !

Les éléments de commande doivent être protégés contre un actionnement non autorisé au moyen de mesures appropriées !

Installation des vannes d'actionnement verticalement, levier d'actionnement en haut.

- Les sortes d'air des vannes doivent être protégées par des amortisseurs contre l'entrée de salissures et d'humidité. Ces silencieux sont des pièces d'usure et doivent faire l'objet de contrôles de perméabilité et d'encrassement réguliers, en fonction des conditions d'utilisation, et doivent le cas échéant être nettoyés ou remplacés.
- Il est également possible d'installer une ligne d'interruption d'une longueur minimale de 0,5 m. L'extrémité doit être orientée vers le point protégé contre les éclaboussures (ex : intérieur du longeron) et au moins 0,2 m vers le bas verticalement.

5.3.2 Positionnement et installation de la vanne à rouleaux 3/2 voies (vanne de réduction de course, 650.160.044)

- La vanne à rouleaux doit être installée de manière à empêcher totalement tout dépassement des valeurs maximales admissibles de hauteur de levage des unités pneumatiques de levage conformément au schéma applicable. La forme et la version du levier de commande de la vanne à rouleaux dépendent des conditions d'installation. Ce levier n'est donc pas fourni avec l'unité pneumatique de levage ni avec le système de commande. Voir le principe de fonctionnement sur le schéma ci-dessous.

Hauteur de levage 0

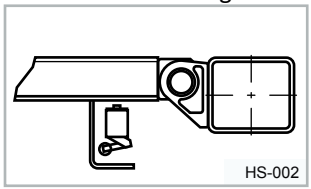

Hauteur de levage max.

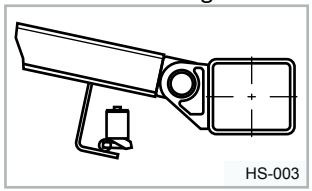

5.3.3 Installation de deux unités pneumatiques de levage

REMARQUE !
La commande SSTN 2 HS est conçue pour que les deux unités pneumatiques de levage ne puissent être actionnées qu'en corrélation. Cela garantit la stabilité parfaite de la caisse mobile lors de l'installation et du retrait.

AVERTISSEMENT !
Si le constructeur du véhicule choisit un autre type de commande, il doit prendre des mesures appropriées pour empêcher tout basculement ou chute de la caisse pendant l'opération de remplacement.

5.4 Qualité de l'air comprimé

Qualité d'air comprimé d'après (ISO 8573-1[5:2:4])
Classes de qualité

Matières solides	(Granulométrie / densité)	5	≙	≤ 5 µm
Eau	(Point de rosée)	2	≙	- 40° C
Huile	(mg/m³)	4	≙	≤ 5 mg/m³

HS-014

Pour éviter les dysfonctionnements, la qualité de l'alimentation en air comprimé doit répondre au minimum aux critères indiqués.

6.1 Contrôles avant la première mise en service

Avant la mise en service de l'unité pneumatique de levage, réalisez les opérations suivantes :

- Contrôlez la fixation et le couple de serrage des vis de l'unité pneumatique de levage.
- Contrôlez la fixation, le raccordement correct et l'acheminement sans coude ni frottement des conduites d'air de la commande.
- Vérifiez que la distance entre les conduites d'air de la commande et les éléments très chauds ou mobiles soit suffisante.

6.2 Utilisation de l'unité pneumatique de levage

Le fonctionnement de l'unité pneumatique de levage est expliqué de manière plus précise dans le chapitre suivant.

AVERTISSEMENT !
Serrez les freins du véhicule et assurez-vous que personne d'autre ne se trouve dans la zone de danger.

ATTENTION !
Veillez à ce que le véhicule soit garé correctement à l'emplacement prévu.

Opération de remplacement – une unité pneumatique de levage, retrait de la caisse

- Détachez tous les verrouillages entre la caisse mobile et le véhicule porteur.
- Alimentez en air les soufflets côté véhicule et le soufflet de l'unité pneumatique de levage.
- La structure s'élève à l'avant et à l'arrière.

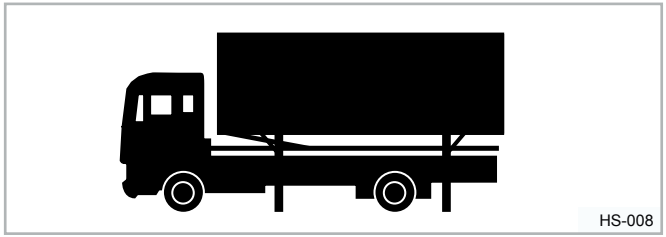

- Dépliez les jambes d'appui avant et arrière et verrouillez-les.
- Videz l'air de tous les soufflets.

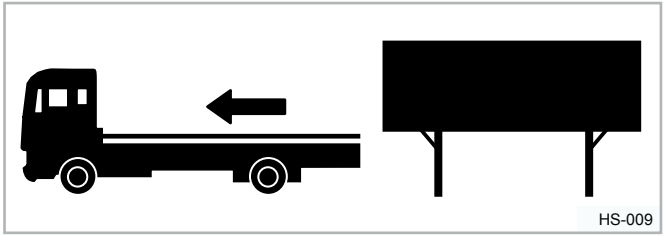

- Faites sortir le véhicule de la zone de la caisse mobile.

Opération de remplacement – une unité pneumatique de levage, installation de la caisse

- Alimentez en air les soufflets côté véhicule et le soufflet de l'unité pneumatique de levage pour arriver environ au niveau de la garde au sol.
- Amenez le véhicule sous la caisse mobile jusqu'à ce que les quatre points de verrouillage coïncident, ou jusqu'à la butée de fin de course côté véhicule.
- Alimentez en air les soufflets côté véhicule et le soufflet de l'unité pneumatique de levage jusqu'à ce que les jambes d'appui puissent être déplacées facilement.
- Rabattez les quatre jambes d'appui et fixez-les.
- Videz l'air de l'unité pneumatique de levage.
- Fermez et serrez les verrouillages.
- Videz l'air des soufflets côté véhicule pour arriver à hauteur de la caisse.

Opération de remplacement – deux unités pneumatiques de levage, retrait de la caisse

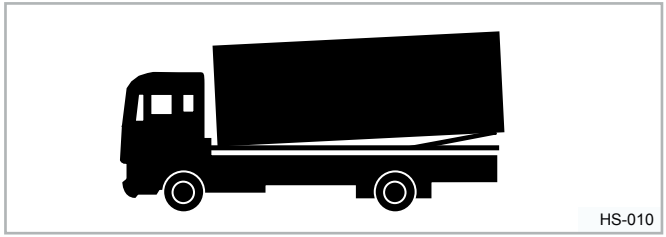

- Détachez tous les verrouillages entre la caisse mobile et le véhicule porteur.
- Alimentez en air les soufflets, en commençant par l'unité pneumatique de levage arrière.
- Dépliez les jambes d'appui correspondantes et verrouillez-les.

ATTENTION !
Veillez à conserver suffisamment d'espace entre la caisse mobile et la cabine du camion.

- Videz l'air de l'unité pneumatique de levage arrière.
- Alimentez en air l'unité pneumatique de levage avant.
- Dépliez les jambes d'appui correspondantes et verrouillez-les.

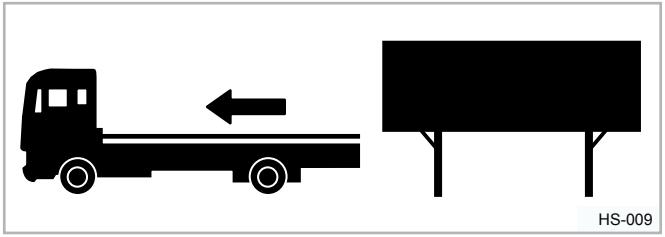

- Videz l'air de l'unité pneumatique de levage avant.
- Faites sortir le véhicule de la zone de la caisse mobile.

Opération de remplacement – deux unités pneumatiques de levage, installation de la caisse

- Alimentez en air les soufflets et les deux unités pneumatiques de levage pour arriver environ au niveau de la garde au sol.
- Amenez le véhicule sous la caisse mobile jusqu'à ce que les points de verrouillage coïncident, ou jusqu'à la butée de fin de course côté véhicule.
- Alimentez en air de l'unité pneumatique de levage arrière jusqu'à ce que les jambes d'appui correspondantes puissent être déplacées facilement.
- Repliez les jambes d'appui et verrouillez-les.
- Videz l'air de l'unité pneumatique de levage arrière.
- Alimentez en air de l'unité pneumatique de levage avant jusqu'à ce que les jambes d'appui correspondantes puissent être déplacées facilement.
- Repliez les jambes d'appui et verrouillez-les.
- Videz l'air de l'unité pneumatique de levage avant.
- Fermez et serrez les verrouillages.

REMARQUE !

Avec la commande en option SSTN 2 HS pour deux unités pneumatiques de levage, il n'est possible d'alimenter en air qu'une unité de levage à la fois, car la commande forcée vide automatiquement l'air de l'autre unité de levage lors de chaque inversion (avant-arrière).

7 Opérations d'entretien

Différentes opérations de nettoyage et de maintenance sont indispensables pour une utilisation durable et correcte de l'unité pneumatique de levage.

ATTENTION !
La négligence des opérations d'entretien a une forte incidence sur le bon fonctionnement et la sécurité. La responsabilité et la garantie du fabricant peuvent alors être annulées.

REMARQUE !
Seule l'utilisation de pièces d'origine peut offrir une garantie de fonctionnement.

7.1 Nettoyage

Le nettoyage de l'unité pneumatique de levage sera effectué pendant l'entretien du véhicule. Un nettoyage particulier n'est pas nécessaire.

ATTENTION !
Éviter toute pulvérisation directe avec un jet haute pression sur un soufflet de levage ainsi que sur toutes les vannes de commande.

REMARQUE !
Après le nettoyage du véhicule, graisser de nouveau les paliers de l'unité pneumatique de levage, comme indiqué au chapitre 7.2 Maintenance.

7.2 Entretien

ATTENTION !
Les travaux de maintenance peuvent uniquement être réalisés par le personnel qualifié. Ces personnes doivent également avec lu et compris cette documentation.

Opération d'entretien	Fréquence d'entretien	Activité
Contrôle visuel de l'unité pneumatique de levage	quotidiennement / avant le démarrage (avant l'utilisation)	Vérifiez si l'unité pneumatique de levage présente des fissures, déformations et raccords à vis desserrés et si le soufflet présente des coupures ou des points d'écrasement. Les unités pneumatiques de levage endommagées doivent immédiatement être mises hors service et réparées ou remplacées.
Graissage des paliers	mensuel	Graissez chaque mois les paliers sur le châssis à l'aide des nipples présents (ou à défaut au moyen d'un système de graissage centralisé raccordé) et graissez également les paliers du galet de guidage. Vous pouvez utiliser pour cela une graisse de lubrification hydrophobe du commerce.
Contrôle d'usure du soufflet de levage, palier	lors du contrôle du véhicule	Contrôlez régulièrement les pièces d'usure, et en particulier le soufflet de levage et les paliers. Levez pour cela au maximum les unités pneumatiques de levage sans charge. En cas de signe visible de coupure, d'écrasement ou frottement indiquant un risque de dommages sur le soufflet, le remplacer immédiatement.

AVERTISSEMENT !
Contrôlez en permanence l'absence de dommages sur les soufflets de levage. Il existe un risque d'accident s'ils sont endommagés.

AVERTISSEMENT !
Si un soufflet doit être déposé (possible uniquement avec l'unité pneumatique de levage en position haute), utiliser une protection mécanique pour empêcher l'abaissement de l'unité de levage.

REMARQUE !
Ces indications sont applicables à des conditions normales de transport. Si les conditions de service sont plus difficiles, adapter en conséquence la fréquence d'entretien et la fréquence de révision.

REMARQUE !
Toutes les graisses hydrophobes du commerce pour véhicules professionnels conviennent au graissage de paliers.

8 Dysfonctionnements

Le chapitre suivant explique en détails le traitement des dysfonctionnements :

- En cas de dysfonctionnement de l'unité pneumatique de levage, de pliage d'un ou plusieurs supports, de glissement du chargement ou de renversement du véhicule ou de la caisse, quittez immédiatement la zone de danger.
- Sécurisez la zone de danger de sorte que personne ne se trouve en danger à proximité.

AVERTISSEMENT !
Il est interdit d'utiliser l'unité pneumatique de levage en cas de mauvais fonctionnement.

AVERTISSEMENT !
Les réparations ne doivent être réalisées que par le personnel qualifié et avec les outils appropriés. Ne réaliser aucune opération qui nuise à la sécurité avec l'unité pneumatique de levage.

ATTENTION !
Les dysfonctionnements et modifications imprévisibles en relation avec l'unité pneumatique de levage doivent être résolus immédiatement.

9.1 Principe

REMARQUE !
Mettez au rebut les pièces de l'unité pneumatique de levage dans le cadre de l'immobilisation finale dans le respect de l'environnement et des règles de tri, par exemple le métal avec les déchets métalliques, le plastique avec les déchets en plastique, les huiles et fluides usagés conformément aux dispositions légales du pays.

Soyez vigilants aux matières premières présentes dans cette unité pneumatique de levage. Avant la mise au rebut des consommables et des pièces de l'unité pneumatique de levage, vérifiez s'ils peuvent être réutilisés. Revalorisez autant d'éléments que possible.

Mettez au rebut les matériaux et pièces de l'unité pneumatique de levage en veillant au respect de l'homme, de la nature et de l'environnement.

Respectez pour cela les indications des constructeurs et les lois et directives applicables dans votre pays.

9.2 Procédure

Unité de levage

Les pièces installées sont composées de matières premières précieuses qui sont recyclables. Elles se répartissent en plastiques, caoutchouc et métaux. Avant recyclage, nettoyer le cas échéant les huiles et graisses présentes sur les pièces.

Lubrifiant

Les recommandations concernant l'élimination des lubrifiants utilisés sont fournies par le fabricant de la graisse.

10.1 Schéma d. câblage de commande p. SSTN 1HS

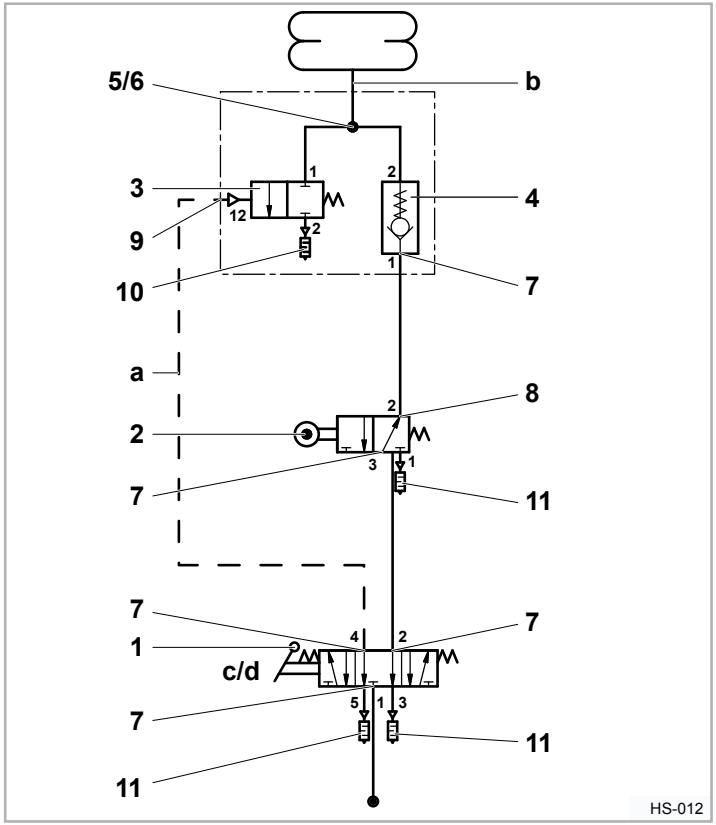

1	Distributeur 5/3 voies (R 1/4")
2	Distributeur 3/2 voies (R 1/4")
3	Distributeur 2/2 voies (R 3/8")
4	Clapet anti-retour (R 1/4")
5	T AG/AG/IG (R 3/8")
6	Double nipple (R 1/4" - R 3/8")
7	Raccord vissé droit (R 1/4" - 8)
8	Raccord vissé angulaire (R 1/4" - 8)
9	Raccord vissé droit (R 1/8" - 8)
10	Silencieux (R 3/8")
11	Silencieux (R 1/4")
a	Câble de commande — — —
b	prémonté sans raccord vissé
c	Abaisser (4)
d	Lever (2)

10.2 Schéma d. câblage de commande p. SSTN 2HS

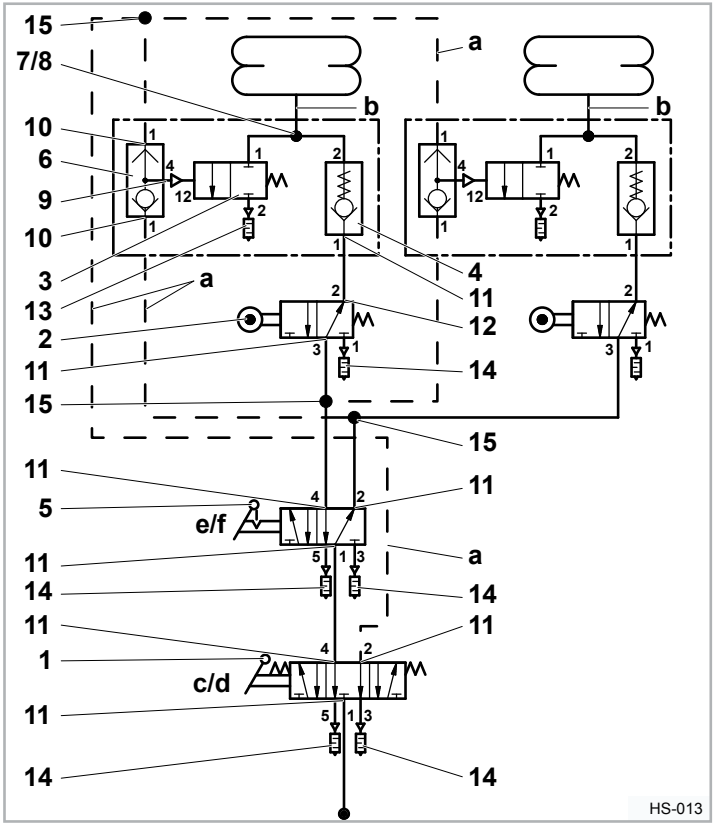

1	Distributeur 5/3 voies (R 1/4")
2	Distributeur 3/2 voies (R 1/4")
3	Distributeur 2/2 voies (R 3/8")
4	Clapet anti-retour (R 1/4")
5	Distributeur 5/2 voies (R 1/4")
6	Ou vanne (R 1/8")
7	T AG/AG/IG (R 3/8")
8	Double nipple (R 1/4" - R 3/8")
9	Double nipple (R 1/8")
10	Raccord vissé droit (R 1/8" - 8)
11	Raccord vissé droit (R 1/4" - 8)
12	Raccord vissé angulaire (R 1/4" - 8)
13	Silencieux (R 3/8")
14	Silencieux (R 1/4")
15	T (8 - 8 - 8)
a	Câble de commande — — —
b	prémonté sans raccord vissé
c	Abaisser (4)
d	Lever (2)
e	Avant (4)
f	Arrière (2)

Member of JOST World

JOST, Germany, Tel. +49 6102 295-0, tkd-technik@jost-world.com, www.jost-world.com

MUB 013 004 M01 (REV-C) **07-2020 • 3.0**